

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019 (19 H) AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY, VILLE DE LORRAINE

ÉTAIENT PRESENTS

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Comtois, le maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 19 h.

**2. Adoption de l'ordre du jour
2019-12-238**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié comme suit :

- Par le retrait de la résolution 2019-12-261 - Transaction de quittance pour le dossier - LES ENTREPRISES ROGER PILON INC; et
- Par l'ajout de la résolution - Demande au Ministère de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques dossier no 57-081 – Chemin Brisach Phase 2 – Demande de certificat d'autorisation.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 et DU 12
2019-12-239 NOVEMBRE 2019.**

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, les procès-verbaux des séances du 7 et du 12 novembre 2019 ont été dressés et transcrits dans le livre de la ville par la greffière;

ATTENDU QUE ces procès-verbaux doivent être approuvés à la séance suivante;

ATTENDU QU'une copie desdits procès-verbaux a été transmise à chacun des membres du conseil de la Ville de Lorraine au plus tard la veille de la présente séance, la greffière étant alors dispensée d'en faire lecture conformément au paragraphe 2 de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
APPUYÉ par le conseiller : M. Pierre Barrette

et **RÉSOLU** à l'unanimité,
QUE les procès-verbaux des séances du 7 et du 12 novembre 2019 soient adoptés tels que présentés.

4.1
2019-12-240

Approbation des comptes payés et à payer du mois de novembre 2019.

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement n° 217* et ses amendements *dégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité*, la trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Lorraine la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE la trésorière a également déposé aux membres du conseil de Ville de Lorraine la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de novembre 2019;

Mme Martine Guilbault, présidente de la commission des finances, informe les membres du conseil qu'elle-même et M. Patrick Archambault, vice-président, ont procédé à l'examen de ces comptes et que le tout a été trouvé conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Martine Guilbault
APPUYÉ par le conseiller : M. Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 10 décembre 2019 totalisant la somme de 634 824,91 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 13 novembre au 10 décembre 2019, pour un montant de 456 278,25 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la trésorerie soit autorisée à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer, et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-59.

5.1
2019-12-241

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès-verbal de la dernière séance – 26 novembre 2019.

ATTENDU QUE le secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme doit faire parvenir au conseil municipal pour approbation, le procès-verbal de toute assemblée du comité;

ATTENDU QUE les membres du conseil de Ville de Lorraine ont reçu communication et ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité tenue le 26 novembre 2019;

Lyne Rémillard, membre du comité, fait état des travaux de celui-ci durant le mois de novembre 2019 :

Lors de la séance régulière du 26 novembre 2019, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande :

- L'acceptation de deux (2) demandes d'améliorations locales pour une valeur de 12 500 \$;
- D'approuver une (1) dérogation mineure, pour l'immeuble sis au 28, avenue de Baccarat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
APPUYÉ par le conseiller : M. Patrick Archambault

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 26 novembre 2019 et ses recommandations soient approuvés tels que présentés.

5.2
2019-12-242

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Correction du procès-verbal – 30 avril 2019.

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 25 novembre 2019 relatif au procès-verbal du CCU du 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Lyne Rémillard

APPUYÉ par le conseiller : M. Pierre Barrette

et **RÉSOLU** à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réciter au long;

QUE le procès-verbal tenu le 30 avril 2019 soit modifié conformément aux recommandations mentionnées au préambule de la présente résolution, concernant les immeubles sis au 20, 22 et 24 chemin de Brisach.

6.1
2019-12-243

AVIS DE MOTION – Règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020.

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Patrick Archambault, conseiller, à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020, sera proposée.

6.2
2019-12-244

ADOPTION – Projet de règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'afin d'équilibrer ce programme de dépenses, le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales à percevoir;

ATTENDU QUE les dispositions spécifiques contenues aux articles 485 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19) et aux articles 244.1 et suivants et 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chap. F-2.1);

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement 236-13 a été dûment donné par Monsieur Patrick Archambault, le conseiller, lors de la présente séance ordinaire et portant le numéro 2019-12-243 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault

APPUYÉ par la conseillère : Mme Martine Guilbault

et **RÉSOLU** à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'ADOPTER le projet de règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la Ville de Lorraine, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020.

7.1
2019-12-245

ADOPTION – Règlement URB-02-05 modifiant le règlement «URB-02-04» relatif aux amendes prévues pour l’abattage d’arbre sans certificat d’autorisation.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Pierre Barrette
APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l’unanimité;

D’ADOPTER le règlement URB-02-05 modifiant le règlement URB-02 relatif aux amendes prévues pour l’abattage d’arbre sans certificat d’autorisation.

8.1.1
2019-12-246

Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier.

Considérant le pouvoir du directeur général d'embaucher des employés temporaires ou surnuméraires (référence : résolution numéro 2003-12-06), il est procédé au dépôt de la liste du personnel engagé conformément à l’alinéa 3 de l’article 73.2 de la Loi sur les cités et villes.

Titre	Nom	Date du début	Date de fin
Commis junior sur appel	Amélie Chalifoux	05/12/2019	Indéterminée
Préposé aux plateaux sportifs	Nina Alexandra-Hallal	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Jonathan Therrien	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Maxime Hénault	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Julien Saad	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Marc-Olivier Filion	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Émile Richard	01/01/2020	31/12/2020
Préposé aux plateaux sportifs	Louis-Charles Chevrier	01/01/2020	31/12/2020

8.1.2
2019-12-247

EMBAUCHE – Monsieur Jacques Houde - Chef de service TI.

CONSIDÉRANT l’importance du volet des technologies de l’information (TI) dans le fonctionnement interne et externe de la Ville de Lorraine ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues dans le cadre de la préparation du budget 2020 et l’analyse des besoins;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à la nomination du poste cadre - **Chef de service TI** ;

CONSIDÉRANT l’exercice d’équité interne effectué dans le cadre du programme d’équité en matière d’emploi et les discussions intervenues avec le candidat, M. Jacques Houde;

CONSIDÉRANT l’expérience de M. Jacques Houde à titre de consultant depuis 15 ans à la Ville de Lorraine;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des finances, du directeur général et du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Jacques Houde à titre de chef de service TI, en date du 6 janvier 2020;

QUE le salaire annuel soit fixé à l'échelon 8 de l'échelle salariale prévue pour le poste de Chef de service TI, avec une progression salariale annuelle en date du 1^{er} janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel-cadre, avec trois (3) semaines de vacances à partir de 2020 et possibilité de prendre une (1) semaine supplémentaire à ses frais en 2020;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement du salaire et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-130-00-111.

**8.1.3
2019-12-248**

NOMINATION – Monsieur Robert Jérôme – Contremaître au Service des travaux publics et infrastructures.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-281 concernant la nomination de M. Robert Jérôme à titre de contremaître aux services des travaux publics et infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la lettre d'entente 2018-01, cette nomination comportait une période de probation se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Robert Jérôme a informé la Ville, sa volonté de poursuivre ses fonctions de contremaître au-delà du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Robert Jérôme assume ses fonctions avec compétence et professionnalisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Pierre Barrette
APPUYÉ par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long ;

D'ENTÉRINER la permanence de M. Robert Jérôme à titre de contremaître au service des travaux publics et infrastructures en date du 1^{er} janvier 2020.

**8.1.4
2019-12-249**

NOMINATION – Madame Josée Daoust – Responsable de la location et au soutien communautaire.

CONSIDÉRANT que Madame Josée Daoust occupe le poste contractuel de Responsable de la location et au soutien communautaire depuis le 11 juillet 2016 et qu'auparavant, elle a occupé différents postes au sein de l'organisation depuis le 30 mai 2011;

CONSIDÉRANT que Madame Daoust offre un excellent rendement dans la réalisation de ses tâches et qu'elle s'investit grandement pour l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée
APPUYÉ par le conseiller : M. Jocelyn Proulx

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récépissé au long ;

D'ENTÉRINER la permanence de Madame Josée Daoust au poste de Responsable de la location et au soutien communautaire, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, et de fixer son salaire à l'échelon 6 de la grille salariale du personnel-cadre.

8.1.5
2019-12-250

DÉMISSION – Madame Julie Richard – Directrice du Service des loisirs et de la culture.

CONSIDÉRANT que Madame Julie Richard a signifié à la Ville de Lorraine son intention de mettre fin à son lien d'emploi avec la Ville de Lorraine en tant que Directrice du Service des loisirs et de la culture, à compter du 14 janvier 2020, et qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville et Madame Julie Richard, le tout effectif le 14 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récépissé au long;

DE METTRE FIN par la présente résolution, au lien d'emploi entre la Ville et Madame Julie Richard effectif le 14 janvier 2020.

8.1.6
2019-12-251

INDEXATION DES SALAIRES 2020 – Employés-cadres.

CONSIDÉRANT la politique de rémunération des cadres en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, le comité des ressources humaines a procédé à une analyse comparative des villes avoisinantes et ailleurs au Québec afin de s'assurer d'une équité externe et interne;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Martine Guilbault
APPUYÉ par le conseiller : M. Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme cité au long;

D'ENTÉRINER les recommandations du directeur général et du comité des ressources humaines;

D'OCTROYER aux employés-cadres pour l'année 2020, une indexation des salaires équivalente à l'IPC (région de Montréal), avec un minimum de 2%;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder aux ajustements nécessaires et à imputer les sommes à même les codes budgétaires appropriés, au budget 2020.

8.1.7
2019-12-252

INDEXATION DES SALAIRES – Employés-étudiants.

CONSIDÉRANT la politique de rémunération des étudiants actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, le comité des ressources humaines a procédé à une analyse comparative des villes avoisinantes et ailleurs au Québec afin de

s'assurer d'une équité externe et interne;

CONSIDÉRANT la volonté de reconnaître l'expérience de travail au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par la conseillère : Mme Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle grille salariale pour les postes étudiants non-syndiqués comme suit :

LORRAINE	Année 1	Année 2	Année3
Gérant-piscine	17,00 \$	17,50 \$	18,00 \$
Assistant-gérant-piscine	15,00 \$	15,50 \$	16,25 \$
Moniteur-sauveteur-piscine	13,75 \$	14,00 \$	14,25 \$
Préposé aux plateaux sportifs	13,00 \$	13,25 \$	13,50 \$
Animation spécialisée	15,50 \$	16,00 \$	16,50 \$
Commis étudiant bibliothèque	13,00 \$	13,25 \$	13,50 \$
Préventionniste	14,75 \$	15,25 \$	15,75 \$

D'AUTORISER le directeur général à procéder à des ajustements en fonction de l'évolution du salaire minimum établi annuellement par le gouvernement du Québec;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder aux ajustements nécessaires et à imputer les sommes à même les codes budgétaires appropriés, au budget 2020.

8.3.1 2019-12-253

CONTRAT de service pour logiciels de PG Solutions.

CONSIDÉRANT que la firme ACCEO Solutions a été achetée par PG solutions, et qu'il y a lieu de regrouper les contrats d'entretien de nos différents logiciels d'exploitations, soit celui des finances et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler les contrats de service d'entretien de logiciels et d'applications municipales des finances et de l'urbanisme pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le coût du contrat est évalué à plus de 50 000 \$ et doit être approuvé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Pierre Barrette
APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER l'administration à procéder au renouvellement des contrats de service d'entretien de logiciels et d'applications municipales au montant de 58 102,72 \$ taxes incluses pour l'année 2020;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement des frais ci-dessus mentionnés et à imputer les sommes à même les postes budgétaires numéro 02-130-00-414 pour 39 356,05 \$ et 02-610-00-414 pour 20 103,37 \$.

8.5.1 2019-12-254

PROGRAMME d'aide à la voirie locale – Volets-Projets particuliers d'amélioration – Formulaire de reddition de comptes.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Lorraine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Diane Lavallée

APPUYÉ par le conseiller : M. Pierre Barrette

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 210 021,61\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8.5.2
2019-12-255

DÉPÔT du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur du service des travaux publics et infrastructures, du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

8.6.1
2019-12-256

AUTORISATION SIGNATURE – Entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec – Biblio-Aidant – 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le programme « Biblio-Aidants » est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

CONSIDÉRANT QUE le programme « Biblio-Aidant » est un service supplémentaire offert aux citoyens aînés en lien avec le plan d'action MADA;

ATTENDU QUE la Ville de Lorraine souhaite adhérer au programme « Biblio-Aidants » et par conséquent, il y a lieu de procéder à la signature d'entente à intervenir à cet égard;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Martine Guilbault

APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane Lavallée

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la chef de service, bibliothèque, à procéder à la signature, pour et au nom de la ville, de l'entente à intervenir avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) concernant le programme « Biblio-Aidant » pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER la trésorerie à payer annuellement, pour la durée du protocole, une cotisation au programme Biblio-aidant au montant de 153,75 \$ de frais de base (indexé annuellement), ainsi qu'un montant de 0,0072 \$ par habitant (indexé annuellement). Pour 2020, la somme prévue au budget est approximativement (9 462 x 0,0072 \$) +153,75 \$ = 221,88 \$. et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-770-00-494;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder aux ajustements nécessaires et à imputer les sommes à même les codes budgétaires appropriés, au budget 2020.

8.6.2
2019-12-257

SOUTIEN FINANCIER aux individus pour 2019 - M. Lucas Guevremont, cyclisme.

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et des individus prévoit un soutien financier aux individus qui se démarquent par leur

excellence dans les domaines du sport et de la culture.

CONSIDÉRANT QUE M. Lucas Guevremont, cyclisme, a participé au Green Mountain Stage Race au Vermont aux États-Unis du 30 août au 2 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la politique et au budget-2019 de soutenir les individus à hauteur de ;

- 500 \$ pour un évènement international;
- 250 \$ pour un évènement national.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER une subvention de 500 \$ à Lucas Guevremont en guise de reconnaissance d'individu se démarquant sur la scène internationale en cyclisme;

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-58.

8.6.3
2019-12-258

CONVENTION DE DONATION – Archives du Fond Famille Garth – Cahiers de notes appartenant à Charles H. Garth.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a en sa possession les différents livres et cahiers de notes du patrimoine des Garth;

CONSIDÉRANT leur valeur historique;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles a déjà des archives au Fonds Famille Garth;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a déjà conservé les éléments de la bibliothèque les plus intéressants et pertinents dans le cadre de notre exposition : Le domaine Garth : un patrimoine, une histoire depuis 1826;

CONSIDÉRANT que nous souhaitons préserver ces livres et cahiers au bénéfice de la mémoire collective et historique;

CONSIDÉRANT que le sommaire des documents que nous souhaitons léguer au fond est 15 cahiers de notes appartenant à Charles H. Garth;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie s'engage à :

- Sauvegarder l'intégrité intellectuelle et physique du fonds, à en assurer la conservation et à le mettre à la disposition des chercheurs;
- Fournir à la Ville toute reproduction des documents du fonds que pourrait lui demander la Ville;
- Donner libre accès au fonds à la Ville ou à ses mandataires, aux heures d'ouverture du centre d'archives de la SHGMI et suivant les procédures et modalités de consultation en vigueur à ladite société;
- Conserver en permanence et à assumer les frais et dépenses de transport, de traitement, de conservation et de garde dudit fonds.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée
APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer la Convention de donation.

8.6.4
2019-12-259

SUBVENTION-ÉCLAIRAGE - Bonification de l'entente de financement avec le ministère de la Culture et des Communications.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications nous a informé qu'il est prêt à bonifier notre entente de développement culturel d'un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un projet d'installation d'éclairage voué à la mise en valeur d'expositions au domaine Garth depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite soutenir les projets mettant en valeur le patrimoine et le développement d'événements culturels de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Pierre Barrette
APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récite au long;

QUE le conseil autorise la demande au ministère de la Culture et des Communications d'une bonification d'un montant de 25 000 \$ pour lequel la Ville s'engage à investir le même montant pour le projet de remplacement de l'éclairage au domaine Garth pour permettre la tenue d'expositions au domaine Garth et mettre en valeur le domaine Garth;

QUE le conseil autorise Madame Isabel Moreau, coordonnatrice loisir et culture, à être mandataire du projet.

8.7.1
2019-12-260

PROGRAMME de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

ATTENDU l'existence du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 du ministère de la Sécurité publique, visant à améliorer et renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives aux problèmes de criminalité et de sécurité;

CONSIDÉRANT l'intérêt des villes membres de la Régie, soit les villes Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse de s'inscrire audit programme et de formuler une demande d'aide financière, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social;

CONSIDÉRANT l'appui des villes membres à la démarche de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'APPUYER la démarche de la Régie à leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social;

QUE la Ville de Boisbriand soit mandataire à présenter, pour et au nom des villes de Boisbriand, Rosemère, Lorraine et Sainte-Thérèse, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

QUE le maire, ou le/la maire-suppléant (e), la greffière ou l'assistante greffière, soient autorisés à signer tout document à cet effet.

8.7.2
2019-12-261

TRANSACTION DE QUITTANCE – Dossier LES ENTREPRISES ROGER PILON INC.

10.1
2019-12-262

Retiré.

DEMANDE au Ministère de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques dossier 57-081 – Chemin Brisach Phase 2 – Demande de certificat d'autorisation.

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
APPUYÉ par le conseiller : M. Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE MANDATER la firme d'ingénieur MLC Associés à signer toute demande de certificat d'autorisation au MELCC, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés, dans le cadre du projet dossier 57-081 Chemin Brisach Phase 2;

EN CONSÉQUENCE la Ville s'engage à transmettre au MELCC, Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

12.
2019-12-263

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
APPUYÉ par la conseillère : Mme Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 19 h 24.

JEAN COMTOIS, MAIRE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE

AUTORISATION SIGNATURE – Entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec – Biblio-Aidant – 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le programme « Biblio-Aidants » est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

CONSIDÉRANT QUE le programme « Biblio-Aidant » est un service supplémentaire offert aux citoyens aînés en lien avec le plan d'action MADA;

ATTENDU QUE la Ville de Lorraine souhaite adhérer au programme « Biblio-Aidants » et par conséquent, il y a lieu de procéder à la signature d'entente à intervenir à cet égard;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Martine Guilbault
APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la chef de service, bibliothèque, à procéder à la signature, pour et au nom de la ville, de l'entente à intervenir avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) concernant le programme « Biblio-Aidant » pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER la trésorerie à payer annuellement, pour la durée du protocole, une cotisation au programme Biblio-aidant au montant de 153,75 \$ de frais de base (indexé annuellement), ainsi qu'un montant de 0,0072 \$ par habitant (indexé annuellement). Pour 2020, la somme prévue au budget est approximativement (9 462 x 0,0072 \$) +153,75 \$ = 221,88 \$. et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-770-00-494;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder aux ajustements nécessaires et à imputer les sommes à même les codes budgétaires appropriés, au budget 2020.

SOUTIEN FINANCIER aux individus pour 2019 - M. Lucas Guevremont, cyclisme.

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et des individus prévoit un soutien financier aux individus qui se démarquent par leur excellence dans les domaines du sport et de la culture.

CONSIDÉRANT QUE M. Lucas Guevremont, cyclisme, a participé au Green Mountain Stage Race au Vermont aux États-Unis du 30 août au 2 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la politique et au budget-2019 de soutenir les individus à hauteur de ;

- 500 \$ pour un évènement international;
- 250 \$ pour un évènement national.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER une subvention de 500 \$ à Lucas Guevremont en guise de reconnaissance d'individu se démarquant sur la scène internationale en cyclisme;

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-58.

CONVENTION DE DONATION – Archives du Fond Famille Garth – Cahiers de notes appartenant à Charles H. Garth.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a en sa possession les différents livres et cahiers de notes du patrimoine des Garth;

CONSIDÉRANT leur valeur historique;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles a déjà des archives au Fonds Famille Garth;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a déjà conservé les éléments de la bibliothèque les plus intéressants et pertinents dans le cadre de notre exposition : Le domaine Garth : un patrimoine, une histoire depuis 1826;

CONSIDÉRANT que nous souhaitons préserver ces livres et cahiers au bénéfice de la mémoire collective et historique;

CONSIDÉRANT que le sommaire des documents que nous souhaitons léguer au fond est 15 cahiers de notes appartenant à Charles H. Garth;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie s'engage à :

- Sauvegarder l'intégrité intellectuelle et physique du fonds, à en assurer la conservation et à le mettre à la disposition des chercheurs;
- Fournir à la Ville toute reproduction des documents du fonds que pourrait lui demander la Ville;
- Donner libre accès au fonds à la Ville ou à ses mandataires, aux heures d'ouverture du centre d'archives de la SHGMI et suivant les procédures et modalités de consultation en vigueur à ladite société;
- Conserver en permanence et à assumer les frais et dépenses de transport, de traitement, de conservation et de garde dudit fonds.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée

APPUYÉ par la conseillère : Mme Lyne Rémillard

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer la Convention de donation.

SUBVENTION-ÉCLAIRAGE - Bonification de l'entente de financement avec le ministère de la Culture et des Communications.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications nous a informé qu'il est prêt à bonifier notre entente de développement culturel d'un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un projet d'installation d'éclairage voué à la mise en valeur d'expositions au domaine Garth depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite soutenir les projets mettant en valeur le patrimoine et le développement d'événements culturels de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Pierre Barrette

APPUYÉ par la conseillère : Mme Diane D. Lavallée

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

QUE le conseil autorise la demande au ministère de la Culture et des Communications d'une bonification d'un montant de 25 000 \$ pour lequel la Ville s'engage à investir le même montant pour le projet de remplacement de l'éclairage au domaine Garth pour permettre la tenue d'expositions au domaine Garth et mettre en valeur le domaine Garth;

QUE le conseil autorise Madame Isabel Moreau, coordonnatrice loisir et culture, à être mandataire du projet.

PROGRAMME de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-

2022 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

ATTENDU l'existence du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 du ministère de la Sécurité publique, visant à améliorer et renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives aux problèmes de criminalité et de sécurité;

CONSIDÉRANT l'intérêt des villes membres de la Régie, soit les villes Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse de s'inscrire audit programme et de formuler une demande d'aide financière, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social;

CONSIDÉRANT l'appui des villes membres à la démarche de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault

APPUYÉ par le conseiller : M. Jocelyn Proulx

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'APPUYER la démarche de la Régie à leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social;

QUE la Ville de Boisbriand soit mandataire à présenter, pour et au nom des villes de Boisbriand, Rosemère, Lorraine et Sainte-Thérèse, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

QUE le maire, ou le/la maire-suppléant (e), la greffière ou l'assistante greffière, soient autorisés à signer tout document à cet effet.

TRANSACTION DE QUITTANCE – Dossier LES ENTREPRISES ROGER PILON INC.

Retiré.

DEMANDE au Ministère de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques dossier 57-081 – Chemin Brisach Phase 2 – Demande de certificat d'autorisation.

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Mme Lyne Rémillard

APPUYÉ par le conseiller : M. Patrick Archambault

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE MANDATER la firme d'ingénieur MLC Associés à signer toute demande de certificat d'autorisation au MELCC, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés, dans le cadre du projet dossier 57-081 Chemin Brisach Phase 2;

EN CONSÉQUENCE la Ville s'engage à transmettre au MELCC, Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

I Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Jocelyn Proulx

APPUYÉ par la conseillère : Mme Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 19 h 24

JEAN COMTOIS, MAIRE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE